



Édito

Bilan et perspectives du Contrat Territorial de Milieux Aquatiques du Jarnossin

Le Contrat Territorial du Jarnossin, démarré en 2010, s'est terminé fin 2014. Il est prolongé d'un an par un avenant signé avec les partenaires techniques et financiers (l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département de la Loire). Afin d'évaluer l'efficacité du Contrat sur le Jarnossin et ses affluents, une étude "bilan et prospective" a été lancée. Le bilan technique et financier des 5 années du programme a déjà été réalisé. Il vous est présenté de manière synthétique dans ce numéro.

Le bureau d'études CESAME, en charge de ce travail d'analyse, aide la collectivité à se projeter sur l'avenir et définir les pistes de travail pour un nouveau Contrat... Car la collectivité souhaite en effet poursuivre la politique d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, tout en tenant compte des restrictions budgétaires, mais aussi de "la nouvelle donne" institutionnelle : rapprochement des régions, fusion et mutualisation au sein des collectivités, transfert de nouvelles compétences, notamment la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations).

Durant cette année transitoire et à travers l'avenant signé, Charlieu-Belmont Communauté poursuit les actions du programme qu'elle n'a pas pu terminer : entretien de la végétation, poursuite des protections de berges, pose de clôtures et réalisation d'abreuvoirs, lutte contre les invasives comme la renouée du Japon ou travaux pour la continuité écologique du Jarnossin et de ses affluents.

Joël PALLUET,
Vice-président
Charlieu-Belmont Communauté

Daniel FRECHET
Vice-président
Roannais Agglomération

Dans ce numéro :

- Quelques exemples de travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial
- Le bilan du Contrat Territorial de Milieux Aquatiques du Jarnossin 2010-2014
- Conseils pratiques sur le bassin du Jarnossin

Quelques EXEMPLES de TRAVAUX

réalisés dans le cadre du **Contrat Territorial** sur le Jarnossin et ses affluents

Le BILAN 2010-2014

du Contrat Territorial de Milieux Aquatiques du Jarnossin

Le Contrat Territorial de Milieux Aquatiques est un outil de gestion des milieux aquatiques. Il a été mis en place en 2010 pour 5 ans sur le bassin du Jarnossin afin de répondre à différents enjeux :

- **écologiques** : préservation de la faune et de la flore, restauration de la ripisylve (végétation de bord de cours d'eau), amélioration de la qualité de l'eau... ;
- **hydrauliques et morphologiques** : freiner les écoulements, gérer les érosions... ;
- **d'usages de l'eau** : favoriser la pratique de la pêche, valoriser les cours d'eau, concilier l'eau avec les pratiques agricoles, les usages des étangs...

Légende de la carte :

- Bassin versant du Jarnossin
- Réseau hydrographique
- Sous bassin versant

ACTIONS REALISEES ou programmées

Aménagement des ouvrages
Pour le franchissement piscicole

- Suppression
- Programmé (2015)
- Étude réalisée, travaux programmés (2015)

Confortement d'ouvrage

- Réalisé
- Programmé (2015)

Restauration et entretien des ripisylves
Gestion de la végétation des cours d'eau

- Gestion courante
- Gestion hydraulique
- Gestion patrimoniale

Restauration de la végétation

- Restauration poussée: Traitement des chablis

Lutte contre les plantes envahissantes
Gestion des plantes envahissantes

- Renouée du Japon

Restauration des cours d'eau
Plantations et mise en place de clôtures

- Plantations
- Mise en place de clôtures

Reconquête des berges enrésinées

- Travaux réalisés

Restauration éco-morphologique du lit et des berges (Génie végétal)

- Travaux effectués
- Étude réalisée, travaux programmés (2015)

Travaux d'entretien de la végétation
Entretien de la végétation sur le secteur en aval, entre le lieu-dit la Montagne et le pont du Haut de Rajasse sur la commune de Pouilly-sous-Charlieu
Au total ce sont 5.7 km de berges entretenues par débroussaillage et abattage sélectif. Ici, le travail a été confié à un prestataire. L'équipe Rivière de Charlieu-Belmont Communauté est intervenue sur d'autres secteurs du bassin versant.

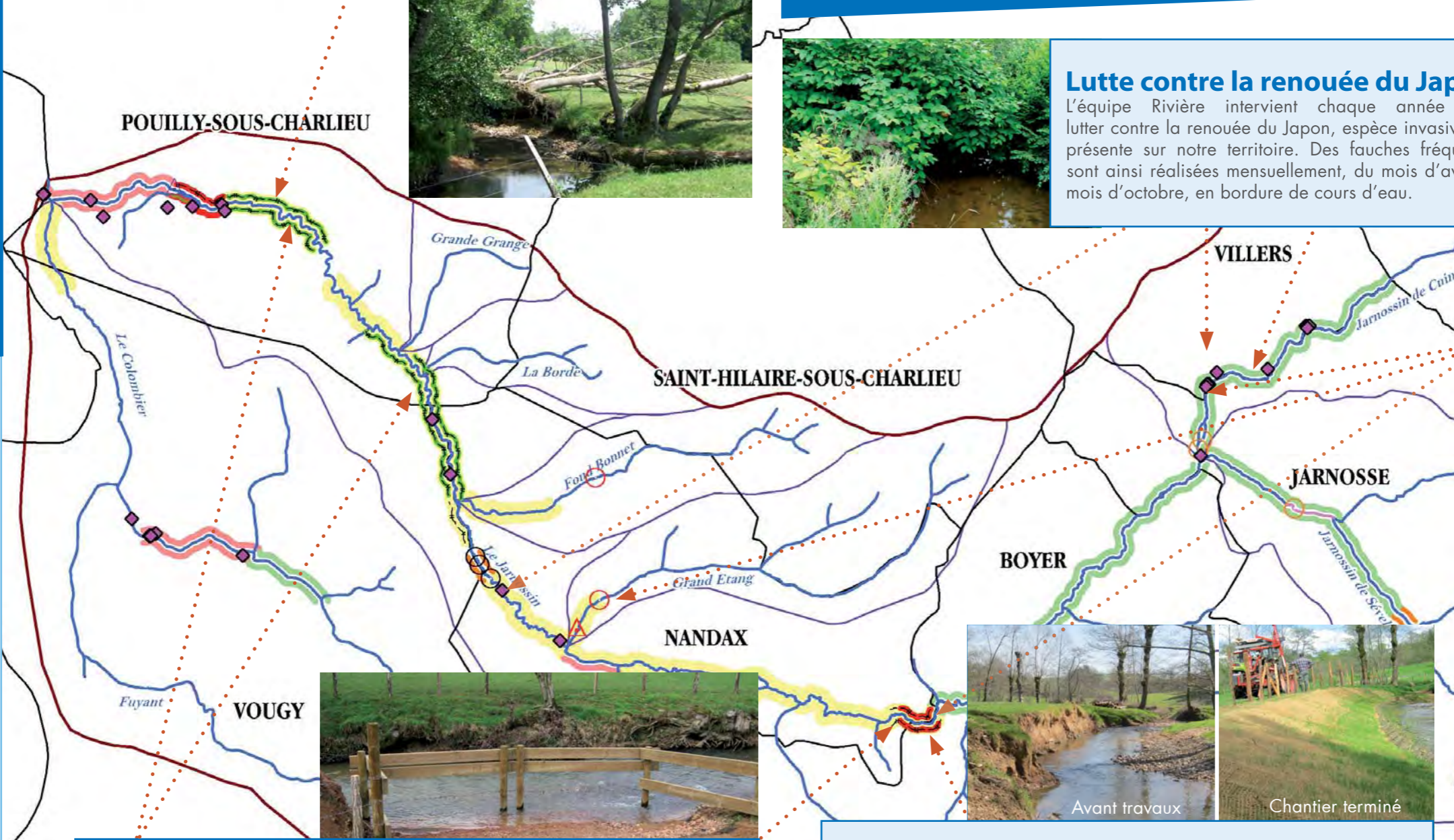


■ **70 à 85 % des actions réalisées**
Les actions programmées dans le Contrat ont en grande partie été réalisées. On peut citer : la lutte contre les plantes envahissantes, les 61 km de restauration et d'entretien des ripisylves sur les 85 km prévus.

■ **Un soutien financier important des partenaires et de Charlieu-Belmont Communauté**
Le programme d'un montant de **1 078 627 € HT** a bénéficié d'un important soutien financier de la part de l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** et du **Département de la Loire**. Les actions n'auraient cependant pas pu être mises en oeuvre sans la participation active des collectivités et notamment de **Charlieu-Belmont Communauté**. En complément du financement des opérations, la Communauté de communes a financé une équipe Rivière constituée de 3 d'agents en insertion.



Lutte contre la renouée du Japon
L'équipe Rivière intervient chaque année pour lutter contre la renouée du Japon, espèce invasive très présente sur notre territoire. Des fauches fréquentes sont ainsi réalisées mensuellement, du mois d'avril au mois d'octobre, en bordure de cours d'eau.



Maintien de la continuité écologique

Contrairement à d'autres territoires, les seuils sur le Jarnossin et ses affluents impactent peu la continuité écologique (montaison / dévalaison des poissons, transport des sédiments). En revanche, les nombreux étangs, notamment en têtes de bassin, influencent plus fortement la continuité écologique. L'équipe Rivière a choisi d'intervenir pour l'instant sur 3 seuils situés sur la commune de Jarnosse. Avant le lancement de la phase travaux à l'automne/hiver 2015, une étude préalable doit être menée. Elle est actuellement conduite par le bureau d'études IRH qui conseille Charlieu-Belmont Communauté sur les plans technique, financier et réglementaire (autorisation de la Déclaration d'Intérêt Général...) afin d'optimiser la franchissabilité des obstacles pour les espèces piscicoles et le transport de sédiments.

Pose de clôtures et d'abreuvoirs

Dès le début du Contrat Territorial, la collectivité propose aux propriétaires ou exploitants la pose de clôtures en retrait de berges et la mise en place de points d'abreuvement pour le bétail sur les secteurs jugés stratégiques. L'installation de clôtures en retrait du cours d'eau est nécessaire pour la préservation des berges contre le piétinement bovin : elle diminue les érosions et maintient une végétation plus abondante. Par son système racinaire, cette végétation de bord de cours d'eau, appelée ripisylve, joue un rôle important dans la stabilisation des berges. Les clôtures installées en retrait permettent de recréer une véritable ripisylve lors de nouvelles plantations et de préserver les jeunes plants. Plus de 3000 plants ont été plantés par l'équipe Rivière sur différents secteurs du bassin versant.



Travaux de restauration de berges

Lieu-dit la Roche à Nandax
Sur ce secteur, les berges étaient fortement dégradées par le piétinement du bétail et par une végétation peu abondante et vieillissante. 600 m de berges ont été restaurées par l'équipe Rivière avec l'appui d'un prestataire. Des techniques végétales ont été employées : fascines, tressages, lits de branches, peignes, bouturage..., complétées par la pose de clôtures et de plantations. Des remerciements particuliers à M. Michel BOURG, propriétaire et exploitant qui, tout au long du chantier, a été à l'écoute des propositions faites par le service Rivière.



Ruisseau du Grand étang sur la commune de Nandax

Conseils pratiques

sur le bassin du Jarnossin

Infos

Nous vous signalons un **problème sanitaire** récurrent **sur les frênes**, qui composent fréquemment la ripisylve sur le bassin du Jarnossin. Ces arbres sont en effet **attaqués par une nouvelle espèce de champignon** appelée *Chalara fraxinea*. Jusqu'à présent, ce champignon provenant des pays de l'Est (l'origine de la maladie étant la Pologne) ne touchait que les forêts du nord-est de la France. Depuis plusieurs mois, nous constatons sur notre territoire un **dépérissement des frênes en bordure de nos cours d'eau**. Ceci va poser problème dans les années avenir si un traitement approprié n'est pas trouvé. En effet, pour l'instant aucun "remède" n'est connu pour traiter cette maladie, ce qui pourrait à terme engendrer la perte de nombreux frênes, voire leur disparition de nos paysages.



© CESAME

Nécrose et mortalité des rameaux sur un jeune sujet en bords du Jarnossin (Nandax)

Recommandations sur le traitement de la renouée du Japon

Si vous constatez l'apparition de jeune pousse de renouée du Japon, arrachez-la immédiatement et avec précaution. Ne cassez pas la plante pour éviter sa multiplication. Laissez-la sécher hors sol puis éliminez-la par brûlage ou broyage ! Il est recommandé de concurrencer cette invasive en plantant par exemple à la place des arbres et buissons denses adaptés aux berges.



Les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau

Tout propriétaire riverain doit entretenir les berges et le lit lui appartenant. Cependant, avec le Contrat Territorial de Milieux Aquatiques du Jarnossin, le propriétaire, qui le souhaite, peut confier, à travers la signature d'une convention, son entretien à la Communauté de communes. Les travaux seront alors réalisés par l'équipe rivière et /ou des entreprises spécialisées. Quelque soit l'intervenant, les travaux devront être effectués selon "les règles de l'art" ou, en tout cas, avec des méthodes adaptées :

- Ne pas couper toute la végétation à blanc :
 - sélectionner les essences adaptées (saules, frênes, aulnes...),
 - éliminer systématiquement les essences inadaptées (acacias, peupliers, conifères, essences ornementales...).



La coupe à blanc (élimination totale de la végétation) laisse le champ libre à l'installation de végétation invasive comme la renouée du Japon et accentue l'érosion des berges.

- Protéger la végétation en place par :
 - la pose de clôtures en retrait et la création de points d'abreuvement
 - la replantation d'essences adaptées.

Si vous avez des interrogations sur votre entretien et que vous souhaitez le réaliser vous-même, prenez contact avec :
François PARET, Responsable du service Chemins et Rivières
Charlieu-Belmont Communauté - 9 place de la Bouverie - 42190 Charlieu
Tél : 04 77 69 36 12 - Port : 06 80 02 74 83
francois.paret@charlieubelmont.com